

REGLEMENT DU JEU DU CENTRE COMMERCIAL “Rive Gauche – Shop & Win 2019”

ARTICLE 1 : l'organisateur

La SA Shopping Rive Gauche organise un jeu gratuit avec obligation d'achat dans le cadre d'un Shop & Win 2019.

Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

ARTICLE 2 : les participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres du personnel la SA Shopping Rive Gauche, ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat de la (ou des) participation(s) de la (ou des) personne(s) contrevenante(s).

Toute participation d'un mineur au jeu implique qu'il ait obtenu l'accord préalable des personnes exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur lui quant à sa participation au jeu et quant à la réception du prix concerné si le mineur remporte le prix du présent concours. La SA Shopping Rive Gauche se réserve le droit d'opérer toute vérification, notamment en ce qui concerne l'accord des personnes exerçant l'autorité parentale ou la tutelle, l'identité et/ou l'autorité de ces personnes, avant toute acceptation de participation ou attribution de prix. Dans le cas où un mineur est dans l'incapacité de fournir un justificatif écrit à cet égard à la SA Shopping Rive Gauche dans les délais qui lui seraient impartis par celle-ci, la SA Shopping Rive Gauche se réserve le droit de l'exclure du jeu.

ARTICLE 3 : la durée du jeu

Le jeu se déroulera du 15 avril 2019 au 18 mai 2019.

ARTICLE 4 : les prix

1e prix : une gift card Rive Gauche d'une valeur totale de 1.000 euros
2e prix : une gift card Rive Gauche d'une valeur totale de 1.000 euros
3e prix : une gift card Rive Gauche d'une valeur totale de 1.000 euros
4e prix : une gift card Rive Gauche d'une valeur totale de 1.000 euros
5e prix : une gift card Rive Gauche d'une valeur totale de 1.000 euros

Les chèques cadeaux remportés seront uniquement valables dans les commerces de la galerie “Rive Gauche” acceptant les gift cards comme moyen de paiement.

Ils ne pourront pas être convertis en espèces.

La validité des gift card est de 10 mois.

ARTICLE 5 : comment participer ?

Il suffit de se rendre au Centre Commercial Rive Gauche à Charleroi entre le 15 avril 2019 et le 18 mai 2019 et d'y effectué un achat.

Avec un ticket de caisse provenant d'un commerce de Rive Gauche et daté entre le 15 avril 2019 et le 18 mai 2019, le client doit se rendre au desk info. Il se verra remettre par l'hôtesse un bulletin de participation. Un achat est donc obligatoire mais pas de montant minimum. Quel que soit son montant d'achat ou le nombre d'achat effectué, le client recevra un bulletin de participation par jour. Il peut jouer autant de jours qu'il le souhaite.

Sur le bulletin, le client doit remplir son nom, numéro de téléphone et adresse mail. Si le gagnant ne donne pas ces informations valides et ne peut donc pas être contacté par la SA Shopping Rive Gauche, il sera disqualifié.

Il devra également répondre à deux questions :

- En quelle année le centre commercial Rive Gauche a-t-il ouvert ses portes ?

- Question subsidiaire: « Combien de personnes auront participé à ce concours à la fin de cette semaine d'action ? ». Une semaine d'action se déroulant toujours du lundi au samedi. La base de données réalisée lors de l'animation nous permettra de connaître le résultat.

Le participant doit déposer le bon de participation dans l'urne située au desk info.

Un seul bon de participation par personne sera accepté par jour, dans le cas où une personne remplirait plusieurs bons, sa participation au jeu ne sera pas prise en compte. L'organisateur peut également refuser l'inscription et la participation d'une personne si celle-ci n'a pas respecté le règlement.

ARTICLE 6 : les gagnants

Le gagnant sera celle ou celui qui aura répondu correctement à la question posée et qui se rapprochera le plus de la question subsidiaire.

En cas d'égalité à la question subsidiaire, un tirage au sort sera organisé par un huissier de justice.

Dans le cas d'un mineur, il devra se présenter avec une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur lui.

ARTICLE 7 : la remise des prix

Les gagnants seront avertis par téléphone.

Les chèques cadeaux seront à retirer au bureau de gestion du centre commercial "Rive Gauche" à partir du 23 avril au 25 mai entre 10h et 17h (samedis et dimanches exclus). Les gagnants devront présenter leur carte d'identité.

ARTICLE 8 : les renseignements

Aucun renseignement concernant le jeu organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

ARTICLE 9 : les données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants ne seront pas conservées par la SA Shopping Rive Gauche.

ARTICLE 10 : le règlement

Tout participant au jeu est censé avoir pris connaissance du contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'adhésion du participant, sans aucune réserve, à l'intégralité du présent règlement et l'acceptation de toute décision prise par les organisateurs afin de garantir le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 11 - Cas de Force Majeure -

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

ARTICLE 12 : responsabilité

La SA Shopping Rive Gauche décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du jeu résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

ARTICLE 13 : les plaintes

Toute plainte relative à ce jeu doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante.

Shopping Rive Gauche
Bureau de gestion CBRE
Place Verte 20 bte 2
6000 Charleroi

Fait à Charleroi, le 15 avril 2019